

## Chambre des pouvoirs locaux

**25<sup>e</sup> SESSION**  
**Strasbourg, 29-31 octobre**

**CPL(25)2PROV**  
10 octobre 2013

### **L'intégration par l'exercice d'une activité indépendante : promouvoir l'entrepreneuriat des migrants dans les municipalités européennes**

Commission des questions d'actualité

Rapporteur : Henrik HAMMAR, Suède (L, PPE/CCE<sup>1</sup>)

Projet de résolution (pour vote) .....	3
Projet de recommandation (pour vote) .....	7
Exposé des motifs .....	10

#### *Résumé*

On estime que la création d'entreprises par les migrants, qui connaît en Europe une progression constante, contribue de façon significative à leur intégration au niveau local et au développement économique de leur ville de résidence. L'entrepreneuriat des migrants est également un facteur important pour la création de nouvelles entreprises et devrait se voir accorder une plus grande attention dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne par les autorités nationales, régionales et locales. Pourtant, il n'existe pas actuellement de politiques locales et nationales spécifiques visant à faciliter la création d'entreprises par les migrants. On trouvera dans le présent rapport une description de la situation actuelle et diverses propositions de mesures visant à promouvoir l'entrepreneuriat des migrants dans les municipalités européennes, en particulier par un assouplissement de la réglementation et une simplification des procédures, une meilleure information des migrants, l'accès à des micro-financements, le développement des compétences, une assistance à la commercialisation et la création d'associations d'entrepreneurs migrants.

[.....]

---

<sup>1</sup> L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
PPE/CCE : Groupe du Parti populaire européen du Congrès  
SOC : Groupe socialiste  
GILD : Groupe indépendant libéral et démocratique  
CRE : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens  
NI : non-inscrits

Le rapport invite les collectivités locales des Etats membres du Conseil de l'Europe à inclure l'entrepreneuriat des migrants dans leurs stratégies de développement économique et d'intégration, à mettre en œuvre des mesures de déréglementation et à simplifier les procédures administratives en vue d'améliorer l'environnement des entreprises. Il s'agit d'encourager la création d'associations d'entrepreneurs migrants et la participation de ces derniers aux affaires locales, et de fournir aux entrepreneurs migrants des conseils et une assistance, en particulier pour l'accès aux financements et pour l'amélioration de leurs compétences professionnelles.

Le rapport recommande aussi aux gouvernements nationaux et aux institutions européennes de reconnaître l'importance de l'entrepreneuriat des migrants pour l'intégration et le développement économique, d'adapter leurs cadres réglementaires et structurels aux petites et moyennes entreprises en général et en particulier à celles des migrants, de faciliter l'accès au capital-risque par le micro-financement pour les entrepreneurs migrants et de soutenir l'action locale en faveur de l'entrepreneuriat des migrants.

## PROJET DE RESOLUTION<sup>2</sup>

1. La population immigrée d'Europe s'accroît et se diversifie rapidement, tant en termes d'origine nationale ou ethnique que du point de vue de la durée de séjour, du parcours scolaire et de la position socio-économique. L'intensification des mouvements migratoires en Europe pose à la fois la question de l'intégration des migrants dans la communauté d'accueil et celle de leur contribution effective à l'économie locale et au développement économique, particulièrement importante en cette période de crise économique.

2. De plus en plus de migrants sont animés de l'esprit d'entreprise et, par rapport à la population d'origine des pays d'accueil, ils sont plus nombreux à vouloir s'installer à leur compte. On estime que la création d'entreprises par les migrants, qui connaît en Europe une progression constante, contribue de façon significative à leur intégration au niveau local, au développement économique de leur ville de résidence et à la création de nouvelles entreprises en Europe en général. Celle-ci est considérée comme une question clé dans la proposition de l'UE établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME)<sup>3</sup>, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

3. Les micro-entreprises et les PME représentent 99 % des entreprises de l'UE<sup>4</sup>. 67 % des emplois du secteur privé, 58 % du chiffre d'affaires total<sup>5</sup> et créent 4 millions d'emplois par an.<sup>6</sup> Leurs dirigeants jouent un rôle essentiel pour la stabilité et le succès de la relance et du développement économique européen. Cependant, l'Europe accuse de ce point de vue un retard par rapport à d'autres régions du monde : en Europe, 37 % seulement de la population aimerait créer une entreprise – une baisse par rapport à 45 % il y a trois ans – contre 51 % aux Etats-Unis d'Amérique et 56 % en Chine.<sup>7</sup> Il est par conséquent essentiel pour le développement économique européen d'améliorer les possibilités et les conditions de création et de gestion d'une entreprise et d'apporter un soutien et une protection aux entrepreneurs.

4. Les chefs d'entreprise migrants peuvent jouer un rôle important à plusieurs titres : ils créent des emplois pour eux-mêmes et d'autres personnes, développent d'autres réseaux sociaux que les travailleurs immigrés et prennent leur destin en main plutôt que d'attendre l'aide des institutions de la société d'accueil. En tant qu'entrepreneurs, ils peuvent proposer d'autres types de biens et de services et contribuer à la revitalisation de rues ou de quartiers spécifiques ou de certains secteurs économiques ; surtout, ils contribuent au processus « naturel » de succession et de renouvellement de la masse des entrepreneurs.

5. Les migrants rencontrent toutefois, lors de la création d'une entreprise, des obstacles importants spécifiques à leur situation, concernant notamment les contacts avec les autorités et l'accès au financement et aux réseaux sociaux locaux. Le plus souvent, ces obstacles sont liés à l'accès à l'information sur l'aide à la création d'une entreprise et sur les réglementations applicables ; la recherche d'un site pour leur entreprise ; la recherche d'un capital ; l'accès à une clientèle ; leur intégration dans des réseaux locaux, nationaux et transnationaux ; la gestion du personnel et l'accès à des compétences et savoir-faire.

<sup>2</sup> Avant-projet de résolution et avant-projet de recommandation approuvés par la Commission 19 mars 2013.

Membres de la Chambre des pouvoirs locaux :

*A. Kordfelder (1<sup>er</sup> Vice-Présidente), A.I. Alos Lopez (2<sup>ème</sup> Vice-Présidente), S. Madzharova (3<sup>ème</sup> Vice-Présidente), S. Aliyeva, A. Ambros, P. B. Andersen, A. Antosova, G. Arnardottir, J. Barska, S. Barnes, A. Beskow, S. Bohatyrchuk-Kryvko, K. Bille, F. Butler (remplacante), A. Cook, V. Catarra (remplacant), M. Catovic, B. Fleck, M. Gombosi, I. Grachev (remplacant), D. Ghisletta, H. Himmelsbach, G. Illes (remplacant), A. Koopmanschap, L. Kovacs, J. Landberg, M. S. Luca (remplacante: L. Stoian), M. Miros, Y. Mishcheryakov, C. Oppitz-Plörer, M. O'Brien (remplacant), E. Pajaziti, A. Pellizzari, N. Pilius, N. Rafik-Elmrini, A. Ravins, F. Ramos, M. Reyes Lopez, N. Rosu, M. Ryo, E. Sahin, A. Sokolov, R. Svensson (remplacant), J.L. Testud (remplacant: A. Huard), B. Toce, V. Udovychenko, E. Van Vaerenberghe, L. S. Vennesland, R. Vergil, P. Vrizidou, E. Yeritsyan, J. Warmisham.*

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part au vote sont imprimés en italique.

Secrétariat de la commission : D. Marchenkov, J. Hunting

<sup>3</sup> COM(2011) 834 – Proposition de programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (2014-2020).

<sup>4</sup> CLIP – La promotion de l'entrepreneuriat des minorités ethniques dans les villes européennes © Union européenne, 2011, ISBN 978-92-897-1038-1.

<sup>5</sup> COM(2011) 834 – Proposition de programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (2014-2020).

<sup>6</sup> COM(2012) 795 – Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe.

<sup>7</sup> Ibid.

6. Dans le même temps, de nombreuses autorités locales et nationales estiment aujourd'hui que l'entrepreneuriat des migrants est avant tout une question d'entrepreneuriat, que les mesures en faveur des entrepreneurs profitent aussi aux migrants et qu'aucune mesure spécifique n'est par conséquent nécessaire pour promouvoir l'entrepreneuriat des migrants. Au niveau municipal, celui-ci n'a pas joué jusqu'à présent un rôle majeur dans la stratégie générale pour l'intégration des immigrants, laquelle est souvent distincte de la politique économique et relative aux entreprises. En effet, elle met davantage l'accent sur les aspects sociaux de l'intégration et de l'emploi que sur le travail indépendant.

7. Ces dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux s'est intéressé à plusieurs aspects de l'intégration des migrants au niveau local, notamment dans sa Résolution 141 (2002) sur « La participation des résidents étrangers à la vie publique locale : les conseils consultatifs », sa Résolution 181 (2004) sur « Un pacte pour l'intégration et la participation des personnes issues de l'immigration dans les villes et régions d'Europe », sa Résolution 270 (2008) « Améliorer l'intégration des migrants par les politiques locales de logement », sa Résolution 280 (2009) sur « Les cités interculturelles », sa Résolution 281 (2009) sur « L'égalité et la diversité dans l'emploi et les services municipaux » et sa Résolution 323 (2011) « Relever le défi des tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local ». L'intégration des migrants par l'entrepreneuriat local et le travail indépendant est un autre aspect qui mérite toute son attention.

8. La question de l'intégration des migrants au niveau des collectivités locales, en tant que moteur d'une meilleure inclusion sociale et de l'harmonie interculturelle, et le rôle essentiel des pouvoirs locaux dans ce processus ont également été soulignés dans le Rapport du Groupe d'éminentes personnalités intitulé « Vivre ensemble : conjuguer liberté et diversité dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle », préparé en 2011 par ce Groupe à la demande du Conseil de l'Europe<sup>8</sup>.

9. La préservation et l'amélioration de la cohésion sociale au moyen d'une intégration et d'une inclusion plus efficaces des migrants et des autres groupes minoritaires sont devenues un enjeu majeur pour les États membres du Conseil de l'Europe, en particulier en ces temps de crise économique. La mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les pays de l'Union européenne devrait être à la fois une incitation et un exemple positif pour la mise en place de politiques et d'actions analogues dans les États non membres de l'UE.

10. A cet égard, le Congrès se réjouit de la Communication de la Commission européenne de janvier 2013 « Plan d'action entrepreneuriat 2020 : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe », dans laquelle elle s'engage à « proposer des initiatives en vue d'attirer les entrepreneurs migrants et de favoriser l'entrepreneuriat au sein de la population immigrée déjà présente dans l'UE ou y arrivant pour des raisons autres que la création d'entreprise, sur la base des meilleures pratiques mises au point dans les États membres, notamment par les autorités locales.<sup>9</sup>

11. A la lumière de ce qui précède, le Congrès invite ses organes et ses membres, ainsi que ses organisations partenaires, notamment le Comité des Régions de l'Union européenne, le Conseil des Communes et Régions d'Europe et les associations nationales de collectivités locales, à mieux faire connaître l'importance de l'entrepreneuriat des migrants pour l'intégration locale et le développement économique, de sa contribution au développement économique européen et à la résolution des problèmes auxquels l'Europe est confrontée, ainsi que le rôle et les responsabilités des collectivités locales dans l'amélioration des conditions de création et de gestion d'entreprises par les migrants.

---

<sup>8</sup> « Vivre ensemble : conjuguer liberté et diversité dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle », Rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe, © Conseil de l'Europe, mai 2011.

<sup>9</sup> COM(2012) 795 – Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe.

12. Le Congrès invite les autorités locales des Etats membres du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre des mesures spécifiques pour promouvoir l'entrepreneuriat des migrants en améliorant les capacités personnelles des entrepreneurs migrants et l'environnement de leurs entreprises, ainsi que par des actions visant à accroître leur participation à la vie de la collectivité, dans le cadre de la participation générale des migrants au niveau local, et en particulier à :

a. inclure la question de l'entrepreneuriat des migrants dans les stratégies d'intégration et de développement économique local, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et l'intégration sociale, et dans le but de faciliter la création d'entreprises locales par les migrants et de contribuer ainsi au renforcement du commerce et de l'industrie et à une bonne politique d'intégration ;

b. combler les lacunes en matière d'information en investissant dans des moyens ciblés et efficaces de collecte d'informations sur la situation et les conditions des entrepreneurs migrants ;

c. soutenir, avec les chambres de commerce, les structures et les mécanismes destinés à fournir aux chefs d'entreprise migrants une assistance concernant :

- i. l'offre de conseils et de services d'information, afin de leur permettre de se familiariser avec les règlements et procédures applicables à la création d'entreprises ;
- ii. l'apprentissage de la langue locale ;
- iii. la recherche d'un site pour leur entreprise, que ce soit en les aidant à trouver des locaux ou en en mettant à leur disposition dans des pépinières d'entreprises ;
- iv. l'accès au financement, en particulier par des microcrédits ;
- v. la recherche de clients, en leur proposant des conseils en marketing ;
- vi. l'établissement de réseaux locaux et la mobilisation de liens transnationaux ;
- vii. la recherche et la gestion du personnel ;
- viii. l'amélioration des compétences professionnelles et entrepreneuriales ;
- ix. les obstacles supplémentaires liés à la double discrimination (par exemple pour les femmes entrepreneurs migrantes) ;

d. développer et mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir un environnement favorable aux entreprises, notamment :

- i. des mesures de déréglementation et une simplification des procédures administratives ;
- ii. des programmes de revitalisation urbaine, notamment en ce qui concerne la répartition spatiale des entreprises et leur accessibilité ;
- iii. des mesures pour la création et la promotion des associations de chefs d'entreprise migrants ;

e. mettre en place des mécanismes et des structures pour la participation des chefs d'entreprise migrants aux affaires locales, dans le cadre plus général des mesures visant à associer davantage les migrants aux processus décisionnels locaux, telles que les conseils consultatifs locaux de résidents étrangers, les consultations avec les chefs d'entreprise migrants et leurs associations, leur participation aux Chambres de commerce locales, etc. ;

f. promouvoir et faciliter la coopération entre les différents acteurs économiques locaux, notamment les associations de chefs d'entreprise migrants et les autres associations de chefs d'entreprise, les organisations professionnelles, les médias et les organismes de formation professionnelle ;

*g.* travailler en étroite collaboration avec la communauté migrante ainsi qu'avec les milieux d'affaires afin de jeter de nouvelles passerelles entre les deux communautés et de veiller à apporter un soutien approprié, comme des programmes de mentorat et des informations adéquates pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les migrants ;

*h.* utiliser les enseignements tirés des projets et des pratiques mis en œuvre en Europe (comme, par exemple, les subventions non remboursables et l'exemption de l'impôt foncier pour les entrepreneurs de Wrocław, les fonds régionaux de garantie en Alsace, les services de garantie des prêts à Amsterdam, les agences spécialisées pour les entreprises à Helsinki et Budapest, le Programme de mentorat des migrants à Vienne, coorganisé avec la Chambre économique, le Fonds autrichien pour l'intégration et le Service de l'emploi pour l'accès des migrants qualifiés au marché du travail, etc.) et promouvoir l'échange d'expériences et la diffusion des meilleures pratiques ;

*i.* stimuler la mise en place de réseaux entre les divers acteurs et la coopération entre les différents niveaux de gouvernance afin de mieux faire connaître l'entrepreneuriat des migrants.

13. Le Congrès réaffirme également la pertinence des propositions qu'il a formulées pour l'intégration des migrants, contenues dans les résolutions mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus, et appelle les autorités locales européennes à en assurer la pleine mise en œuvre. A cet égard, le Congrès félicite le « Réseau de villes pour des politiques locales d'intégration » (CLIP) pour le travail accompli depuis 2006 et charge sa commission des questions d'actualité de poursuivre une coopération étroite avec le successeur du Réseau dans le cadre du pacte européen pour l'intégration proposé.

14. Le Congrès charge également ses commissions de la gouvernance et des questions d'actualité de garder la question de l'entrepreneuriat des migrants à l'étude et de veiller à la diffusion des bonnes pratiques pertinentes auprès des pouvoirs locaux, notamment par l'intermédiaire de leurs associations nationales et européennes.

## PROJET DE RECOMMANDATION<sup>10</sup>

1. La population immigrée d'Europe s'accroît et se diversifie rapidement, tant en termes d'origine nationale ou ethnique que du point de vue de la durée de séjour, du parcours scolaire et de la position socio-économique. L'intensification des mouvements migratoires en Europe pose à la fois la question de l'intégration des migrants dans la communauté d'accueil et celle de leur contribution effective à l'économie locale et au développement économique, particulièrement importante en cette période de crise économique.

2. De plus en plus de migrants sont animés de l'esprit d'entreprise et, par rapport à la population d'origine des pays d'accueil, ils sont plus nombreux à vouloir s'installer à leur compte. On estime que la création d'entreprises par les migrants, qui connaît en Europe une progression constante, contribue de façon significative à leur intégration au niveau local, au développement économique de leur ville de résidence et à la création de nouvelles entreprises en Europe en général. Celle-ci est considérée comme une question clé dans la proposition de l'UE établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME)<sup>11</sup>, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

3. Les micro-entreprises et les PME représentent 99 % des entreprises de l'UE<sup>12</sup>, 67 % des emplois du secteur privé et 58 % du chiffre d'affaires total<sup>13</sup>, et créent 4 millions d'emplois par an<sup>14</sup>. Leurs dirigeants jouent un rôle essentiel pour la stabilité et le succès de la relance et du développement économique européen. Cependant, l'Europe accuse de ce point de vue un retard par rapport à d'autres régions du monde : en Europe, 37 % seulement de la population aimerait créer une entreprise – une baisse par rapport à 45 % il y a trois ans – contre 51 % aux Etats-Unis d'Amérique et 56 % en Chine.<sup>15</sup> Il est par conséquent essentiel pour le développement économique européen d'améliorer les possibilités et les conditions de création et de gestion d'une entreprise et d'apporter un soutien et une protection aux entrepreneurs.

4. Les chefs d'entreprise migrants peuvent jouer un rôle important à plusieurs titres : ils créent des emplois pour eux-mêmes et d'autres personnes, développent d'autres réseaux sociaux que les travailleurs immigrés et prennent leur destin en main plutôt que d'attendre l'aide des institutions de la société d'accueil. En tant qu'entrepreneurs, ils peuvent proposer d'autres types de biens et de services et contribuer à la revitalisation de rues ou de quartiers spécifiques ou de certains secteurs économiques ; surtout, ils contribuent au processus « naturel » de succession et de renouvellement de la masse des entrepreneurs.

5. Les migrants rencontrent toutefois, lors de la création d'une entreprise, des obstacles importants spécifiques à leur situation, concernant notamment les contacts avec les autorités et l'accès au financement et aux réseaux sociaux locaux. Le plus souvent, ces obstacles sont liés à l'accès à l'information sur l'aide à la création d'une entreprise et sur les réglementations applicables ; la recherche d'un site pour leur entreprise ; la recherche d'un capital ; l'accès à une clientèle ; leur intégration dans des réseaux locaux, nationaux et transnationaux ; la gestion du personnel et l'accès à des compétences et savoir-faire.

6. Dans le même temps, de nombreuses autorités nationales estiment aujourd'hui que l'entrepreneuriat des migrants est avant tout une question d'entrepreneuriat, que les mesures en faveur des entrepreneurs profitent aussi aux migrants et qu'aucune mesure spécifique n'est par conséquent nécessaire pour promouvoir l'entrepreneuriat des migrants.

---

<sup>10</sup> Voir note de bas de page 2

<sup>11</sup> COM(2011) 834 – Proposition de programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (2014-2020).

<sup>12</sup> CLIP – La promotion de l'entrepreneuriat des minorités ethniques dans les villes européennes © Union européenne, 2011, ISBN 978-92-897-1038-1.

<sup>13</sup> COM(2011) 834 – Proposition établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (2014-2020).

<sup>14</sup> COM(2012) 795 – Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe.

<sup>15</sup> Ibid.

7. Ces dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a adressé au Comité des Ministres un certain nombre de recommandations sur divers aspects de l'intégration des migrants au niveau local, parmi lesquelles : la Recommandation 115 (2002) sur « La participation des résidents étrangers à la vie publique locale : les conseils consultatifs », la Recommandation 153 (2004) sur « Un pacte pour l'intégration et la participation des personnes issues de l'immigration dans les villes et les régions d'Europe », la Recommandation 252 (2008) « Améliorer l'intégration des migrants par les politiques locales de logement », la Recommandation 261 (2009) sur les « Cités interculturelles », la Recommandation 262 (2009) sur « L'égalité et la diversité dans l'emploi et les services municipaux » et la Recommandation 304 (2011) « Relever le défi des tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local ». L'intégration des migrants par l'entrepreneuriat local et le travail indépendant est un autre aspect qui mérite toute son attention.

8. La question de l'intégration des migrants au niveau des collectivités locales, en tant que moteur d'une meilleure inclusion sociale et de l'harmonie interculturelle, et le rôle essentiel des pouvoirs locaux dans ce processus ont également été soulignés dans le Rapport du Groupe d'éminentes personnalités intitulé « Vivre ensemble : conjuguer liberté et diversité dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle », préparé en 2011 par ce Groupe à la demande du Conseil de l'Europe.<sup>16</sup>

9. Dans sa Communication de janvier 2013 « Plan d'action entrepreneuriat 2020 : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe », la Commission européenne s'est engagée à « proposer des initiatives en vue d'attirer les entrepreneurs migrants et de favoriser l'entrepreneuriat au sein de la population immigrée déjà présente dans l'UE ou y arrivant pour des raisons autres que la création d'entreprise, sur la base des meilleures pratiques mises au point dans les États membres, notamment par les autorités locales »<sup>17</sup>. La Commission a aussi invité les États membres à « supprimer les obstacles juridiques à la création d'entreprises par les entrepreneurs migrants légaux » et à « faciliter l'accès aux informations et aux réseaux pour les entrepreneurs migrants et les futurs entrepreneurs migrants »<sup>18</sup>.

10. La préservation et l'amélioration de la cohésion sociale au moyen d'une intégration et d'une inclusion plus efficaces des migrants et des autres groupes minoritaires sont devenues un enjeu majeur pour les États membres du Conseil de l'Europe, en particulier en ces temps de crise économique. La mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les pays de l'Union européenne devrait être à la fois une incitation et un exemple positif pour la mise en place de politiques et d'actions analogues dans les États non membres de l'UE.

11. A la lumière de ce qui précède, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux demande au Comité des Ministres d'inviter les États membres du Conseil de l'Europe à :

a. reconnaître l'importance de l'entrepreneuriat des migrants pour l'intégration et le développement économique et promouvoir cet entrepreneuriat dans le cadre plus général des politiques d'intégration et de la croissance économique ;

b. réviser les cadres structurels et réglementaires applicables à la création et à la gestion de petites et moyennes entreprises, qui représentent souvent des obstacles à la création d'entreprises par les migrants, en gardant à l'esprit le principe « Think Small First » (Penser d'abord petit) en vue de :

- i. rendre les législations nationales plus favorables aux PME ;
- ii. simplifier les procédures et réduire les contraintes administratives ;
- iii. améliorer les flux d'informations entre les entreprises et l'administration ;
- iv. faciliter l'accès aux financements et aux marchés ;
- v. mener une évaluation de l'impact des mesures politiques sur les activités des entreprises de migrants ;

<sup>16</sup> « Vivre ensemble : conjuguer liberté et diversité dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle », Rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe, © Conseil de l'Europe, mai 2011.

<sup>17</sup> COM(2012) 795 – Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe.

<sup>18</sup> Ibid.

vi. mettre en place des consultations avec les chefs d'entreprise et leurs associations afin d'avoir un retour d'informations de leur part sur la manière dont les mesures politiques sont mises en œuvre et sur leur efficacité ;

c. préconiser et élaborer en particulier des méthodes visant à faciliter l'accès au capital-risque par le micro-financement pour les entrepreneurs migrants et d'autres groupes spécifiques ;

d. sensibiliser les organisations intermédiaires, telles que les centres de formation, les services de conseil et les associations professionnelles, à la situation et aux conditions des chefs d'entreprise migrants, et renforcer les capacités de ces organisations ;

e. reconnaître l'importance du niveau local pour la promotion de l'entrepreneuriat des migrants et soutenir les politiques et mesures locales visant à faciliter la création et la gestion d'entreprises par les migrants ;

f. améliorer le cadre afin d'accroître la participation des migrants, y compris les entrepreneurs, à la prise de décisions au niveau local et, en particulier, octroyer le droit de vote au niveau local aux résidents étrangers originaires de pays non membres de l'UE, suivant ainsi l'exemple de plus de 20 pays européens l'ayant déjà fait, et signer et ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local<sup>19</sup> ;

g. stimuler la mise en place de réseaux entre les différents acteurs et la coopération entre les différents niveaux de gouvernance afin de mieux faire connaître l'entrepreneuriat des migrants ;

h. promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises en général, en tant que condition essentielle si l'Europe veut faire face aux défis à venir, et reconnaître en particulier l'importance des PME pour traiter les problèmes liés au vieillissement de la population européenne.

12. Le Congrès réaffirme également la pertinence des propositions qu'il a formulées pour l'intégration des migrants, contenues dans les recommandations mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus, et demande au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres du Conseil de l'Europe à assurer leur pleine mise en œuvre.

13. Le Congrès recommande également à l'Union européenne et à ses structures :

a. de reconnaître l'entrepreneuriat des migrants comme un aspect important de l'intégration et de tirer parti du potentiel qu'il représente pour contribuer à la création d'emplois et à une croissance économique inclusive en Europe ;

b. de profiter des possibilités qui existent au niveau européen pour soutenir les autorités locales et nationales dans leurs efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat des migrants et accroître l'accès des chefs d'entreprise migrants au capital-risque ;

c. de reconnaître et de promouvoir l'entrepreneuriat en général en tant que condition essentielle qui permettra à l'Europe de faire face aux défis à venir ;

d. d'utiliser au mieux les connaissances qui existent déjà dans des villes, les régions et les pays d'Europe pour promouvoir l'échange d'expériences et la diffusion des meilleures pratiques.

---

<sup>19</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local de 1992, STE n° 144.

## EXPOSE DES MOTIFS<sup>20</sup>

### I. Introduction

1. La population immigrée d'Europe s'accroît et se diversifie rapidement, tant en termes d'origine nationale ou ethnique que du point de vue – pour ce qui concerne les immigrés de première et de deuxième générations – de la durée de séjour, du parcours scolaire et de la position socio-économique. L'intensification des mouvements migratoires en Europe pose à la fois la question de l'intégration des migrants dans la communauté d'accueil et celle de leur contribution effective à l'économie locale et au développement économique, particulièrement importante en cette période de crise économique.

2. De plus en plus de migrants sont animés de l'esprit d'entreprise et ont créé leur propre entreprise. On peut prévoir – et espérer – que la progression actuelle de la création d'entreprises par des migrants contribuera de façon significative à leur intégration et au développement économique de leur ville de résidence. Les entrepreneurs migrants peuvent jouer un rôle important à plusieurs titres : ils créent des emplois pour eux-mêmes et d'autres personnes, développent d'autres réseaux sociaux que les travailleurs immigrés et, surtout, prennent leur destin en main plutôt que d'attendre l'aide des institutions de la société d'accueil. En tant qu'entrepreneurs, ils peuvent proposer d'autres types de biens et de services et contribuer à la revitalisation de rues ou de quartiers spécifiques ou de certains secteurs économiques ; surtout, ils contribuent au processus « naturel » de succession et de renouvellement de la masse des entrepreneurs.

3. Ces dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux s'est intéressé à plusieurs aspects de l'intégration des migrants au niveau local, notamment dans sa Résolution 141 (2002) et sa Recommandation 115 (2002) sur « La participation des résidents étrangers à la vie publique locale : les conseils consultatifs », sa Résolution 181 (2004) et sa Recommandation 153 (2004) sur « Un pacte pour l'intégration et la participation des personnes issues de l'immigration dans les villes et régions d'Europe », sa Résolution 270 (2008) et sa Recommandation 252 (2008) « Améliorer l'intégration des migrants par les politiques locales de logement », sa Résolution 280 (2009) et sa Recommandation 261 (2009) sur « Les cités interculturelles », sa Résolution 281 (2009) et sa Recommandation 262 (2009) sur « L'égalité et la diversité dans l'emploi et les services municipaux » et, enfin, sa Résolution 323 (2011) et sa Recommandation 304 (2011) « Relever le défi des tensions interculturelles et interreligieuses au niveau local ».

4. La question de l'intégration des migrants au niveau des collectivités locales, en tant que moteur d'une meilleure inclusion sociale et de l'harmonie interculturelle, et le rôle essentiel des pouvoirs locaux dans ce processus ont également été soulignés dans le Rapport du Groupe d'éminentes personnalités intitulé « Vivre ensemble : conjuguer liberté et diversité dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle », préparé en 2011 par ce Groupe à la demande du Conseil de l'Europe.<sup>21</sup>

5. Le présent rapport porte sur la question spécifique de l'intégration des migrants au niveau local par l'exercice d'une activité indépendante et sur l'entrepreneuriat des migrants dans les municipalités européennes. Les activités des migrants relatives à la création et à la gestion d'entreprises sont un aspect important à la fois de leur intégration et de leur contribution économique au niveau local, qui ne bénéficie pas à l'heure actuelle de l'attention qu'il mérite.

6. Le rapport s'appuie sur les résultats et les conclusions de l'étude menée en 2011 par le « Réseau de villes pour des politiques locales d'intégration » (CLIP)<sup>22</sup>, qui portait sur la situation actuelle de l'entrepreneuriat des migrants dans 28 municipalités européennes. Le rapporteur souhaite remercier le Réseau CLIP pour son importante contribution au travail effectué dans le domaine de l'intégration des migrants et pour les propositions de mesures concrètes aux niveaux local, national et européen qu'il a faites depuis sa création en 2006, notamment dans le domaine du logement (ségrégation, accès, qualité et accès financier au logement)<sup>23</sup> ; les politiques d'égalité et de diversité en lien avec les administrations municipales

<sup>20</sup> Le Rapporteur tient à remercier en particulier l'Association suédoise des collectivités locales et des régions (SALAR) pour l'aide apportée à la préparation du présent exposé des motifs.

<sup>21</sup> « Vivre ensemble : conjuguer liberté et diversité dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle », Rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe, © Conseil de l'Europe, mai 2011.

<sup>22</sup> CLIP – La promotion de l'entrepreneuriat des minorités ethniques dans les villes européennes, © Union européenne, 2011, ISBN 978-92-897-1038-1.

<sup>23</sup> CLIP – Logement et intégration des migrants en Europe, EF/07/94/EN, ISBN 978-3-7001-6042-7.

en tant qu'employeurs et fournisseurs de services<sup>24</sup> ; ainsi que les politiques interculturelles et des relations entre les groupes au niveau local<sup>25</sup>.

7. Le rapporteur considère que l'étude du Réseau CLIP sur la promotion de l'entrepreneuriat des migrants peut être utile à la proposition de l'UE établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME)<sup>26</sup>, et qu'elle devrait être prise en compte lors de l'élaboration de recommandations stratégiques dans ce domaine.

## II. Les petites et moyennes entreprises et l'entrepreneuriat des migrants

8. Des signes de la mondialisation sont visibles dans pratiquement tous les aspects de la société : dans les marques, les produits et tous les domaines, des multinationales aux micro-entreprises. Celles-ci ont de plus en plus souvent leur origine dans des pays lointains, comme le montrent le *bubble tea* chinois, le *döner kebab* turc, les films de Bollywood ou le henné du Maroc. La présence de cet éventail toujours plus large de produits « exotiques » dans les magasins d'Amsterdam, Francfort, Istanbul ou Lisbonne révèle un approfondissement des liens entre les économies moins développées et les économies avancées. La composition socioculturelle et ethnique de nombreuses économies avancées a considérablement évolué du fait de l'intensification, au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, des flux migratoires sur une longue distance et depuis un plus grand nombre de pays. Des immigrants originaires aussi bien de pays développés que de pays moins développés sont venus s'installer dans les économies avancées, incarnant ainsi de façon très concrète le processus de la mondialisation.

9. Ces deux aspects très visibles de la mondialisation – la mobilité internationale du capital et de la main-d'œuvre – sont souvent directement liés, dans la mesure où les immigrants eux-mêmes introduisent leurs produits et services à l'autre bout du monde. Ils créent une activité dans les pays où ils se sont établis et travaillent à leur compte, deviennent de « nouveaux entrepreneurs », des « entrepreneurs immigrants », des « entrepreneurs étrangers » ou des « entrepreneurs ethniques ».

10. Alors que les migrants originaires de pays moins développés sont de plus en plus nombreux à s'installer à leur compte, ils sont restés longtemps invisibles et à l'écart des préoccupations dans le discours politique et public en Europe. En termes socio-économiques, ces immigrants ont été pendant longtemps considérés comme des *travailleurs*. Les immigrants ont principalement été décrits comme fournissant aux économies avancées une main-d'œuvre bon marché et faiblement qualifiée, et ce n'est que depuis peu que l'attention s'est tournée vers les immigrants qui créent leur entreprise.

### a. Importance des petites et moyennes entreprises

11. L'Union européenne est aujourd'hui attentive au fait que les petites et moyennes entreprises (PME) constituent une grande partie de son économie et de sa main-d'œuvre. Elles représentent 99 % des entreprises de l'UE<sup>27</sup>, 67 % des emplois du secteur privé, 58 % du chiffre d'affaires total<sup>28</sup>, et créent 4 million d'emplois par an.<sup>29</sup> Leurs dirigeants jouent un rôle essentiel pour la stabilité et le succès de la relance et du développement économique européen. Pourtant, si l'on regarde l'augmentation du nombre d'entrepreneurs sur ce continent par rapport à d'autres régions, l'Europe est derrière les Etats-Unis et l'Asie pour ce qui est de la création de nouvelles entreprises : des études ont montré que 37 % des citoyens de l'UE souhaiteraient avoir un travail indépendant – une baisse par rapport à 45 % il y a trois ans – contre 51 % aux Etats-Unis d'Amérique et 56 % en Chine.<sup>30</sup>

<sup>24</sup> CLIP – Egalité et diversité des emplois et des services : les politiques des villes pour les migrants en Europe, EF/08/71/EN.

<sup>25</sup> CLIP - Politiques interculturelles dans les villes européennes, EF/10/32/EN.

<sup>26</sup> COM2011-834 – Proposition établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (2014-2020).

<sup>27</sup> CLIP – La promotion de l'entrepreneuriat des minorités ethniques dans les villes européennes, © Union européenne, 2011, ISBN 978-92-897-1038-1.

<sup>28</sup> COM(2011) 834 – Proposition établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (2014-2020).

<sup>29</sup> COM(2012) 795 – Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe.

<sup>30</sup> Ibid.

12. Dans la proposition de l'UE établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et les PME<sup>31</sup>, cette différence entre l'entrepreneuriat aux Etats-Unis et en Europe est considérée comme un problème sur lequel il importe de se pencher. La prospérité de l'Europe dépend de nos petites et moyennes entreprises, et nous devons veiller à ce que les entreprises existantes ou nouvelles disposent des meilleures conditions possibles pour se développer. Il est par conséquent indispensable d'améliorer les conditions de création et de gestion des entreprises et d'apporter un soutien et une protection aux entrepreneurs.

13. Certaines mesures ont déjà été proposées dans le cadre de la Charte européenne des petites entreprises, adoptée en 2003, et de l'initiative de l'Union européenne en faveur des PME (« Small Business Act » – SBA), qui a pour objectif de rendre les législations nationales et européennes favorables aux PME, de réduire leurs contraintes administratives (par exemple afin de pouvoir créer une entreprise en moins de temps et à un coût moindre), de faciliter un accès au financement (notamment un meilleur accès aux prêts et des règles comptables moins strictes), et de faciliter l'accès aux marchés (en réduisant les redevances afférentes aux droits de propriété intellectuelle, en simplifiant les procédures d'enregistrement, en mettant en place des services transfrontaliers et en proposant des règles communes pour créer et gérer une entreprise dans tous les pays de l'UE).

14. En outre, un rapport de la Commission européenne de 2009 a souligné la nécessité de mettre en œuvre le principe « Penser d'abord petit », notamment en tenant des consultations avec les PME et en écoutant leurs idées, en évaluant l'impact concret des politiques sur leurs activités et en optimisant le flux d'informations entre les entreprises et l'administration. La Commission a rappelé cette nécessité dans sa Communication de janvier 2013 « Plan d'action entrepreneuriat 2020 : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe », dans laquelle elle s'est engagée à « proposer des initiatives en vue d'attirer les entrepreneurs migrants et de favoriser l'entrepreneuriat au sein de la population immigrée déjà présente dans l'UE ou y arrivant pour des raisons autres que la création d'entreprise, sur la base des meilleures pratiques mises au point dans les États membres, notamment par les autorités locales.<sup>32</sup> La Commission a aussi invité les États membres à « supprimer les obstacles juridiques à la création d'entreprises par les entrepreneurs migrants légaux » et à « faciliter l'accès aux informations et aux réseaux pour les entrepreneurs migrants et les futurs entrepreneurs migrants».<sup>33</sup>

15. Les mesures politiques conformément au principe « Penser d'abord petit » s'appliquent en effet également aux entreprises créées et gérées par les migrants et sont importantes pour promouvoir l'entrepreneuriat des migrants. Les migrants représentent une grande partie des dirigeants de petites entreprises et, par rapport aux populations d'origine de leurs pays d'accueil, sont souvent plus nombreux à vouloir s'installer à leur compte. En règle générale, le nombre d'entreprises individuelles parmi les migrants européens est aujourd'hui plus élevé que dans le reste de la population, en dépit – mais aussi parfois en raison – du fait que les migrants rencontrent plus d'obstacles lorsqu'ils commencent à travailler. Paradoxalement, leurs difficultés à entrer sur le marché du travail par l'emploi peuvent être un facteur supplémentaire, qui expliquerait le pourcentage plus élevé de migrants souhaitant monter leur affaire.

16. En dirigeant nos efforts sur ce groupe qui montre une plus grande tendance à l'esprit d'entreprise, nous pouvons espérer accélérer le processus d'augmentation du nombre total d'entreprises en Europe.

#### **b. Rôle et importance de l'entrepreneuriat des migrants**

17. Dans de nombreuses régions d'Europe, les migrants sont plus nombreux que le reste de la population à avoir créé leur propre entreprise, et ceci bien qu'ils aient généralement plus de difficultés à bénéficier des aides qui existent pour créer ou gérer une entreprise. Divers facteurs peuvent expliquer cette différence, mais il est dans tous les cas important de tirer profit et de faire bon usage de la motivation personnelle des migrants pour la création d'une entreprise. Il convient par conséquent d'accorder aujourd'hui une plus grande attention à l'entrepreneuriat des migrants, à la fois en tant que ressource importante et source d'intégration des migrants, ainsi que de reconnaître leur contribution à l'économie locale et au développement économique local. Il conviendrait notamment de donner plus d'importance à l'entrepreneuriat des migrants dans le cadre des travaux en cours visant à renforcer les conditions pour les PME et les entrepreneurs, qui sont menés par l'UE dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

<sup>31</sup> COM(2011) 834 – Proposition établissant un programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (2014-2020).

<sup>32</sup> COM(2012) 795 – Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe.

<sup>33</sup> Ibid.

18. Si les statistiques font apparaître d'importantes variations selon les pays et les municipalités, la proportion la plus importante de personnes nées à l'étranger exerçant une activité indépendante non agricole a été enregistrée en Europe centrale et orientale, avec en tête la Pologne, la Slovaquie et la République tchèque, suivies de près par l'Italie. Un autre groupe de pays, comprenant le Royaume-Uni, la Belgique, la Hongrie et le Portugal, se distingue par un nombre moyen de personnes nées à l'étranger exerçant une activité indépendante, tandis que les pays comptant un petit nombre de personnes nées à l'étranger exerçant une activité indépendante sont notamment l'Autriche, l'Allemagne, l'Irlande et le Luxembourg.<sup>34</sup>

19. Au niveau municipal, la part des entreprises créées par des migrants par rapport au nombre total des entreprises était de près de 35 % à Amsterdam (Pays-Bas) et Strasbourg (France), plus de 30 % à Vienne (Autriche) et plus de 20 % à Francfort (Allemagne). Les chiffres montrent également une progression constante de la création d'entreprises par les migrants – signe d'une forte dynamique entrepreneuriale – 52 % de l'ensemble des nouvelles entreprises créées récemment à Francfort l'ont été par des migrants (dans un pays où les migrants représentent en moyenne 15 % des chefs d'entreprise), contre 37 % à Stuttgart (Allemagne), 25 % à Malmö (Suède), 15 % à Turku (Finlande) et 13 % à Copenhague (Danemark).<sup>35</sup>

#### *i. Contribution spécifique des chefs d'entreprise migrants*

20. Le fait que les migrants s'installent à leur compte est important à plusieurs titres : en créant leur propre emploi, ils évitent une partie des obstacles auxquels ils auraient dû faire face pour obtenir un emploi. Les immigrants originaires de pays moins développés sont particulièrement susceptibles de se heurter à ces obstacles. Ils n'ont pas les qualifications requises ou sont considérés comme ne les ayant pas ; ils n'ont pas forcément un accès suffisant aux réseaux sociaux pour être informés des offres d'emploi disponibles, ou les employeurs locaux les traitent de façon discriminatoire. S'installer à son compte ne signifie pas que tous ces obstacles ont disparu, mais que les entrepreneurs semblent moins vulnérables.

21. Les chefs d'entreprise migrants qui réussissent peuvent aussi générer des emplois. Ils en feront profiter des membres de leur famille, des amis et des connaissances et plus généralement des membres de la même origine ethnique, les réseaux sociaux étant souvent des interfaces pour diffuser des informations sur l'embauche de nouveaux employés par les petites entreprises. La création d'emplois – même peu rémunérés – contribue à diminuer le chômage chez les immigrants. Il en est de même pour l'apprentissage, qui constitue dans certains pays un vecteur important pour entrer sur le marché du travail. Cela n'exclut pas, bien entendu, la création d'emplois pour des personnes d'autres groupes ethniques, y compris la population majoritaire du pays.

22. Les chefs d'entreprise migrants peuvent également contribuer à différentes formes de capital social en faveur des communautés ethniques immigrantes. Du fait de leurs liens avec leurs fournisseurs et leurs clients, ils peuvent être utiles pour jeter des passerelles vers d'autres réseaux en dehors de leur cercle, ce qui améliore ainsi les chances de promotion sociale. En outre, les chefs d'entreprise migrants agissent souvent en tant que chefs de file autodésignés de leur communauté, apportant la preuve que les immigrants venus de pays moins développés ne sont pas nécessairement réduits à combler les lacunes du marché de l'emploi, mais peuvent être des agents actifs, à même de décider de leur destin.

23. En outre, les chefs d'entreprise migrants peuvent élargir l'éventail des biens et services proposés dans un pays et offrir ainsi aux consommateurs un choix plus vaste. Ils peuvent proposer des biens et services que les entrepreneurs autochtones sont moins susceptibles d'offrir et avoir une expertise pour des demandes spécifiques ou certaines sources d'approvisionnement pour des produits étrangers. En introduisant de nouveaux produits et de nouvelles formes de commercialisation, même les chefs d'entreprise migrants présents dans le segment inférieur d'un marché peuvent être innovateurs, l'introduction du *döner kebab* par les entrepreneurs turcs en Allemagne en étant un exemple concret.

24. De plus, les chefs d'entreprise migrants peuvent contribuer à la revitalisation de certaines rues et certains quartiers urbains, en particulier ceux qui ont été désertés par les entrepreneurs du pays d'accueil, et inverser ainsi ce processus de dégradation. En tant que chefs d'entreprises locales, leur intérêt réside

<sup>34</sup> CLIP – La promotion de l'entrepreneuriat des minorités ethniques dans les villes européennes, © Union européenne, 2011, ISBN 978-92-897-1038-1

<sup>35</sup> Ibid.

clairement dans la prospérité, l'accessibilité et la sécurité de la rue ou du quartier où ils sont installés. Dans de nombreux cas, ces commerces sont aussi des lieux de rassemblement pour les réseaux sociaux locaux, qui représentent une composante importante du tissu social qui soutient la société civile au plus près de la population. Enfin, les chefs d'entreprise migrants peuvent contribuer à redynamiser certains secteurs de par leurs compétences spécifiques, leurs connaissances ou leur capital social, qui peuvent présenter un avantage comparatif dans certains secteurs.

*ii. Obstacles à l'entrepreneuriat des migrants*

25. Les migrants sont généralement un groupe qui rencontre des difficultés considérables, par rapport à la population autochtone, lorsqu'il s'agit de trouver un emploi ordinaire. Si les migrants doivent faire face aux mêmes problèmes que tous ceux qui veulent créer leur entreprise, ils sont souvent confrontés à des obstacles supplémentaires liés à leur situation particulière, par exemple pour ce qui concerne les contacts avec les autorités et l'accès au financement et aux réseaux sociaux locaux.

26. Malgré la diversité très nette aussi bien des origines des entrepreneurs que des types d'entreprises qu'ils ont créées dans divers pays, il existe clairement des processus et des obstacles similaires pour l'entrepreneuriat des migrants. Ces obstacles sont liés à la disponibilité d'informations sur les possibilités de création d'entreprises et les réglementations pertinentes, à la recherche de locaux et de capitaux, à l'accès à une clientèle, à leur intégration dans les réseaux locaux, nationaux et transnationaux, à la gestion du personnel et à la disponibilité de compétences et de savoir-faire.

27. En dépit de la réussite notable de certains chefs d'entreprise migrants dans les économies avancées, beaucoup se sont retrouvés dans le segment inférieur des marchés. Du fait qu'ils manquent dans la plupart des cas d'un accès à des fonds suffisants de capital (financier) et qu'ils sont également considérés comme n'ayant pas les qualifications appropriées, la plupart des nouveaux chefs d'entreprise migrants ne semblent pouvoir s'installer que dans des marchés où les niveaux d'entrée sont assez faibles en termes d'investissement et de qualifications requises. Dans ces marchés, la production est principalement à petite échelle, à faible valeur ajoutée et exige généralement un personnel très important. C'est la raison pour laquelle les chefs d'entreprise migrants ont souvent des revenus relativement faibles et de dures et longues journées de travail. Certains éléments indiquent toutefois que les chefs d'entreprise issus de la seconde génération d'immigrants, qui ont souvent un meilleur niveau d'instruction que leurs parents, sont capables de se positionner sur des marchés bien meilleurs, c'est-à-dire plus rémunérateurs.

28. Outre sa contribution à l'économie locale, l'entrepreneuriat des migrants joue un rôle majeur dans l'amélioration de l'intégration et de la cohésion au sein des communautés locales. Il est par conséquent d'une importance cruciale de lever les obstacles auxquels sont confrontés les chefs d'entreprise migrants, à la fois dans le domaine économique et dans le domaine social, ces mesures relevant souvent de la compétence des autorités locales.

29. Pouvoir gagner sa vie et contribuer au développement de la société est l'un des moyens les plus rapides de s'intégrer dans la société. Le travail permet plus facilement d'avoir le sentiment d'appartenir à une communauté, d'y contribuer et d'avoir un but et une situation. En s'efforçant de lever les obstacles auxquels sont confrontés les migrants qui souhaitent s'installer à leur compte, il est possible d'agir sur deux questions importantes pour l'Europe : une meilleure intégration et la création d'un plus grand nombre d'entreprises.

30. En outre, dans la société actuelle, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir une population apte au travail, mais qui ne parvient pas à entrer sur le marché du travail. Il n'est pas acceptable qu'un groupe important de personnes valides soient dans l'oisiveté, et ce également en raison du vieillissement rapide de la population européenne. L'augmentation du nombre des personnes âgées dans de nombreuses régions d'Europe signifie qu'il y a moins de personnes actives pour prendre en charge un plus grand nombre d'autres personnes. Si l'Europe veut réussir à maîtriser ce problème, tout le monde devra apporter sa contribution à la société, afin de s'assurer que la population pourra disposer des services et des soins que l'on attend d'une société de protection sociale.

31. Le vieillissement de la population nécessite également de nouvelles entreprises et de nouvelles idées dans le domaine des services et des soins. Il y a là un marché, qui est bien adapté aux nouvelles petites entreprises – une niche qui pourrait également être occupée par les chefs d'entreprise migrants si nous leur facilitons les conditions pour créer et exploiter leur entreprise.

32. C'est la raison pour laquelle il est important qu'aussi bien les autorités nationales que locales élaborent des mesures visant à promouvoir l'entrepreneuriat des migrants.

### **III. Mesures en faveur de l'entrepreneuriat des migrants**

33. Les autorités municipales, nationales et européennes, les associations professionnelles ainsi que toute une variété d'institutions du tiers secteur attachent de l'importance – de différentes manières et à divers degrés d'intensité – à l'entrepreneuriat des migrants. Il existe de grandes différences quant à la manière dont les pays et les municipalités traitent les questions de migration, ce qui est naturel compte tenu de leurs différences sur le plan historique, des systèmes de sécurité sociale, des règles de naturalisation et des expériences en matière de migration.

34. De nombreux pays estiment aujourd'hui que l'entrepreneuriat des migrants est avant tout une question d'entrepreneuriat et que, de ce fait, les mesures en faveur des entrepreneurs profitent aussi aux migrants. Au niveau municipal, l'entrepreneuriat des migrants n'a pas joué jusqu'ici un rôle majeur dans la stratégie générale visant à favoriser l'intégration des immigrants. Les mesures en faveur de l'intégration sont souvent distinctes des mesures économiques ou visant les entreprises, et celles qui ont été prises pour encourager la création d'entreprises par les migrants l'ont été à une petite échelle et non dans le cadre d'un plus vaste programme.

#### **a. Mesures en faveur de l'intégration et entrepreneuriat des migrants : situation actuelle**

35. Plusieurs idées expliquent cet état de fait et influencent les approches qui existent au niveau des politiques municipales : premièrement, aucune mesure spécifique ne serait nécessaire pour les migrants qui ne sont pas encore devenus entrepreneurs – d'où une situation semblable à l'histoire de l'œuf et de la poule pour ceux qui veulent créer une entreprise ; deuxièmement, les mesures d'intégration devraient se concentrer sur les aspects sociaux – les compétences linguistiques, la cohésion sociale, les normes et les valeurs, la sécurité personnelle, etc. – et non sur les premiers pas dans la vie active ou la création d'une entreprise ; troisièmement, l'accent devrait être mis sur la participation au marché du travail par l'emploi, et non par le travail indépendant et la création d'entreprises ; quatrièmement, aucune mesure spéciale ne serait nécessaire pour les chefs d'entreprise migrants, soit parce que cette question relève du secteur privé (et le gouvernement ne devrait pas intervenir), soit parce que des mesures ciblant un groupe en particulier sont considérées comme étant discriminatoires à l'égard des autres groupes (cette dernière approche ayant évolué récemment, un plus grand nombre de mesures ayant été prises pour promouvoir les femmes entrepreneurs).

36. De toute évidence, il est nécessaire de sensibiliser les autorités locales, d'une part, à l'importance de l'entrepreneuriat des migrants et, d'autre part, à leur rôle et leurs responsabilités concernant la promotion de l'entrepreneuriat des migrants. Cette sensibilisation et cette compréhension, de la part des collectivités locales, de la situation des entrepreneurs, en particulier des entrepreneurs migrants, sont indispensables si l'on veut soutenir leur développement de la meilleure façon possible. Il est important que l'échelon local prenne sa responsabilité pour faire avancer ces questions et parvenir à de bons résultats. Dans le même temps, les politiques et les programmes nationaux de soutien à l'entrepreneuriat des migrants doivent laisser une place et inciter à l'action au niveau local.

#### **b. Mesures visant à améliorer les conditions pour les chefs d'entreprise migrants**

37. Les mesures spécifiques en faveur de l'entrepreneuriat des migrants pourraient être regroupées dans trois ensembles selon qu'elles visent à améliorer les capacités personnelles des entrepreneurs, à améliorer l'environnement des entreprises ou à accroître leur participation à la vie de la communauté, dans le cadre de la participation générale des migrants au niveau local.

38. Le premier ensemble de mesures devrait porter principalement sur l'assistance concernant :

a. l'offre de conseils et de services d'information aux entrepreneurs, afin de leur permettre de se familiariser avec les règlements et procédures applicables à la création d'entreprises, et ce, éventuellement dans leur langue maternelle ;

b. la recherche d'un site pour leur entreprise, que ce soit en les aidant à trouver des locaux ou en en mettant à leur disposition dans des pépinières d'entreprises ;

- c. l'accès au financement, en particulier par des microcrédits ;
- d. la recherche de clients, en leur proposant des conseils en marketing ;
- e. l'établissement de réseaux locaux et la mobilisation de liens transnationaux ;
- f. la recherche et la gestion du personnel ;
- g. l'amélioration des compétences professionnelles ;
- h. les obstacles supplémentaires liés à la double discrimination (par exemple pour les femmes entrepreneurs migrantes) ;

39. Le deuxième ensemble de mesures pour améliorer l'environnement des entreprises devrait comprendre, par exemple :

- a. des mesures de déréglementation et une simplification des procédures administratives ;
- b. des programmes de revitalisation urbaine, notamment en ce qui concerne la répartition spatiale des entreprises et leur accessibilité ;
- c. des mesures pour la création et la promotion des associations de chefs d'entreprise migrants.

40. En outre, des mécanismes et des structures devraient être mis en place pour la participation des chefs d'entreprise migrants aux affaires locales, dans le cadre plus général des mesures visant à associer davantage les migrants aux processus décisionnels locaux, telles que les conseils consultatifs locaux de résidents étrangers, les consultations avec les chefs d'entreprise migrants et leurs associations, leur participation aux Chambres de commerce locales, etc.

41. A cet égard, le droit de vote au niveau local est particulièrement important et les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient être encouragés, lorsqu'il ne l'ont pas encore fait, à suivre l'exemple de plus de 20 pays européens qui ont octroyé ce droit aux résidents étrangers originaires de pays non membres de l'UE, et en particulier à signer et ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local<sup>36</sup>.

*i. Accès au financement par des microcrédits*

42. L'un des obstacles auxquels les migrants sont confrontés dans une plus grande proportion que le reste de la population concerne la recherche de financements. A cet égard, les microcrédits sont une bonne façon de faciliter la création d'entreprises par les migrants. En Suède, certaines villes utilisent le micro-financement comme alternative aux prêts bancaires ordinaires pour les migrants et d'autres groupes rencontrant le même problème. Le microcrédit permet semble-t-il d'offrir de bonnes conditions de financement pour les idées novatrices et les personnes auxquelles, du fait de leur situation, les banques estiment qu'il serait risqué d'accorder un prêt. Il existe en Europe un grand nombre d'exemples intéressants quant à la manière de créer de telles possibilités de financement, qu'il convient de mieux promouvoir en tant que meilleures pratiques à suivre par d'autres pays.

*ii. Initiatives en matière de commercialisation et possibilités de financement offertes aux migrants au niveau local*

43. Il existe actuellement de grandes différences au niveau local quant à la manière dont les informations sur les aides et les financements destinés aux chefs d'entreprise – actuels et futurs – parviennent aux groupes qui ne maîtrisent pas bien la langue locale, manquent de compétences et, dans certains cas, qui n'ont pas la possibilité d'obtenir les connaissances nécessaires. Il est important de promouvoir les opportunités qui existent en termes d'aides et de financements et de les rendre accessibles à ceux qui en ont besoin. A cet égard, il sera également utile de veiller à ce qu'il y ait un échange d'expériences et de meilleures pratiques sur une sensibilisation aussi efficace que possible des groupes qui ont le plus besoin de telles informations.

---

<sup>36</sup> Convention du Conseil de l'Europe sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local de 1992, STE n° 144.

*iii. Meilleure compréhension, par les autorités, de l'entrepreneuriat des migrants et de ses effets sur la société*

44. Comme nous l'avons vu à la partie III. A du présent rapport, les questions relatives à l'entrepreneuriat sont souvent perçues comme étant neutres et concernant tous les groupes de population, afin d'éviter tout parti pris à l'égard d'un groupe en particulier. Il convient de mettre davantage l'accent, notamment au niveau des collectivités locales, sur les incidences de l'entrepreneuriat des migrants sur l'environnement des entreprises, ainsi que sur l'offre et la demande. S'il est ainsi mieux compris, l'entrepreneuriat des migrants peut contribuer à renforcer les sociétés, le commerce et l'industrie, à une meilleure intégration locale, à de meilleures stratégies de développement et à des marchés du travail plus solides. Une meilleure compréhension des enjeux devrait également fournir aux autorités locales une base plus solide pour prendre des mesures plus adaptées.

*iv. Associations de chefs d'entreprise migrants*

45. Les migrants n'ont souvent personne pour défendre leur point de vue en tant qu'entrepreneurs. Les organisations de chefs d'entreprise établies, si elles s'occupent effectivement de ces questions, n'ont généralement qu'une faible représentation de migrants et éprouvent des difficultés à transmettre leurs informations aux groupes de migrants. Il est par conséquent recommandé de prendre les mesures nécessaires afin de faciliter la création et le bon fonctionnement des organisations de chefs d'entreprise migrants, qui pourront s'occuper des questions spécifiques à cette catégorie d'entrepreneurs. De telles organisations peuvent jouer un rôle important concernant le commerce et l'industrie, mais elles rencontrent parfois des problèmes pour se constituer ou fonctionner de façon autonome. Cela tient notamment au fait que la création de telles organisations s'inscrit souvent dans le cadre d'une politique d'intégration, plutôt que d'une politique relative au commerce et à l'industrie. Des organisations de migrants créées et soutenues dans cette dernière optique pourraient jouer un rôle important d'intermédiaires pour relayer les connaissances des chefs d'entreprise migrants et leur communiquer des informations, tandis que les autorités locales pourraient ainsi bénéficier d'un canal naturel pour communiquer avec les groupes migrants tout en recevant des informations sur leur situation et leurs besoins.

*v. Importance du niveau local*

46. La plupart des efforts et des activités, que ce soit au niveau régional, national ou européen, dépendent d'un bon fonctionnement à l'échelon local. Le niveau local, étant le plus proche des citoyens européens, doit être compétent, bien informé, engagé, innovant, audacieux et actif. C'est au niveau local que les questions locales doivent être traitées même si, d'une certaine façon, toutes les questions ont une dimension locale. Les autorités locales doivent s'assurer qu'elles sont bien informées de la situation d'aujourd'hui et préparées au monde de demain. Cependant, pour avoir une action effective et efficace, elles doivent disposer des compétences et des outils nécessaires pour gérer des financements, des initiatives et des projets, et fonctionner avec des systèmes flexibles permettant une réelle autonomie, notamment en ce qui concerne l'intégration de la population européenne.

#### **IV. Conclusions et recommandations**

47. Aujourd'hui, la tendance à créer une entreprise dans les économies avancées est légèrement plus élevée parmi les migrants que dans la population autochtone, en dépit d'obstacles plus importants, en règle générale, pour les migrants. L'entrepreneuriat des migrants ne cesse de progresser en Europe et joue un rôle plus important dans la structure économique et sociale. Dans bien des cas, les chefs d'entreprise migrants offrent des services et des produits qui sont nouveaux ou qui avaient disparu du marché. Par leurs entreprises, ils renouvellent l'offre et le marché du travail. Ils ouvrent également ce dernier à certains groupes susceptibles de rencontrer des difficultés pour obtenir un travail, par exemple les jeunes et les autres migrants.

48. Il y a beaucoup à gagner en contribuant à soutenir et à encourager l'entrepreneuriat des migrants. Le fait de créer et de maintenir des conditions favorables aux chefs d'entreprise migrants renforce la performance économique d'une ville, tout en contribuant à l'intégration permanente des migrants. L'entrepreneuriat des migrants contribue dans une large mesure à la création d'emplois et à la croissance en Europe. En mettant en place de meilleures conditions pour créer une entreprise et en levant les obstacles auxquels les migrants sont confrontés, il sera possible d'augmenter le nombre d'entreprises en général et, en particulier, le nombre d'entreprises créées et gérées par les migrants. Cela permettrait dès lors d'accroître les possibilités d'emploi en Europe et de mieux nous préparer pour les défis à venir.

49. A la lumière de ce qui précède, le rapporteur formule un certain nombre de recommandations à l'intention des autorités locales, des gouvernements nationaux et des décideurs politiques européens, qui sont énoncées dans les projets de résolution et de recommandation.